

Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV ^(A))

INSTALLATION – SITE:							
Nom du client :							
Adresse du chantier :							
Code postal / Commun	e :						
(A1) Installation :	 □ Raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation □ Raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison □ Non raccordée au réseau public de distribution (installation autonome) 						
	Photovoltaïque sur bus à courant continu : ☐ Oui ☐ Non → si oui : renseigner 5a Photovoltaïque sur bus à courant alternatif : ☐ Oui ☐ Non → si oui : renseigner 5a et 5b						
	Autres sources d'alimentation DC*: ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser:						
	Installation autonome ou installation raccordée au réseau avec fonctionnement en mode autonome pour réalimentation de circuits secourus : □ Non □ Oui → si oui : renseigner 6b						
	Dépôt de demande de permis de construire						
Installation modifiée*:	installation photovoltaïque : Non Oui (¤) (remplir le cadre correspondant) Non Oui Non Oui						
INSTALLATEUR:							
Nom ou Raison Sociale : E-mail :							
Adresse :							
Code postal / Commune : Fax :							
INSTALLATION AV	EC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVEE :						
A. Installation existante: □ Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année):							
	o Remplacé*: ☐ Non ☐ Oui → Si oui, nombre:						
o Conservé*: □ Non □ Oui → Si oui, nombre : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES: (1) Module PV: Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730							
Générateur : Iscmax-généra	ateur (ou optimiseur) PV ^(a) :						
(2) Câble principal P	V: Section =						
(3a) Interrupteur-Sectionneur général D.C. (partie générateur PV): Un:							
□ Sans objet - Installation avec micro-onduleurs							
(3b) Interrupteur-Sect	tionneur sur le câble batterie (partie distribution DC): Un:						
Intégré à l'enveloppe comprenant la batterie : ☐ Non ☐ Oui → Si OUI : Le soussigné s'engage à ce que le dispositif soit conforme aux dispositions de la XP C 15-712-3 et de la NF C 15-100.							
(3c) Interrupteur-Sect	tionneur pour d'autres sources d'alimentation DC : \square Non \square Oui \rightarrow Si oui, U_n :						
(3d) Interrupteur-Sectionneur pour circuits d'utilisation en DC : \square Non \square Oui \rightarrow Si oui, U _n : V I _n :							

Dossier à renvoyer : Page 1 sur 3 SC 144C-3 (Octobre 2020)



Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV ^(A))

(3e) Interrupteur-Sectionneur pour d'autres sources d'alimentation AC : ☐ Non ☐ Oui → Si oui, Un: V In:						
(4) Polarité à la terre*: ☐ Non ☐ Oui → Si OUI : Le soussigné s'engage à ce que la partie générateur PV soit réalisée en TBT						
(5a) Onduleur PV : Si micro-onduleurs / multi-tracker / optimiseurs → nombre de générateurs identiques :						
Marque et modèle :						
(5b) Onduleur - chargeur de batterie* : Marque / modèle :						
Référence onduleur - chargeur : Si sous-ensemble batterie/convertisseur → référence sous-ensemble :						
Sys. Découplage*: sans objet externe intégré à l'onduleur: Joindre le certificat de conformité à la prenorme DIN VDE 0126-1-1						
(5c) Installations raccordées au réseau :						
☐ Le soussigné s'engage à s'être assuré du fonctionnement de la protection de découplage dans toutes les configurations du système.						
(6a) Protection contre les contacts indirects de la partie distribution DC, soit *:						
Par la mise en œuvre d'un Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC						
SLT mis en œuvre *: TT TT IT						
Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100 Si schéma TT réalisé par mise à la terre du neutre côté AC :						
Le soussigné s'engage à ce qu'il n'existe pas de séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC						
Si schéma IT :						
☐ Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC						
CPI intégré *: ☐ Oui : Le soussigné confirme que l'onduleur répond à la série de norme NF EN 62109						
☐ Non : Le soussigné confirme que le CPI répond à la norme NF EN 61557-8						
Par mise en œuvre de la TBTS ou TBTP :						
Le soussigné s'engage à ce qu'il existe une séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC						
Par mise en œuvre d'une disposition de séparation électrique avec soit :						
séparation galvanique sur l'entrée batterie d'un onduleur intégrant le régulateur de charge batterie						
Le soussigné s'engage :						
A ce qu'il existe une séparation galvanique au niveau du régulateur ou de l'onduleur intégrant le régulateur entre les parties DC/batterie						
et DC générateur PV						
A avoir respecté les dispositions de mise en œuvre de la séparation électrique conformément à l'article 413 de la NF C 15-100						
Assurée intrinsèquement pour un sous-ensemble intégrant un micro-onduleur et la batterie mis en œuvre en configuration photovoltaïque sur bus AC.						
(6b) Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) en mode autonome (raccordé ou non au réseau) :						
Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) mis en œuvre pour le mode « autonome » :						
Gestion de la mise à la terre en fonction des sources par mise en œuvre d'un conjoncteur de neutre :						
Le soussigné s'engage au respect d'un schéma des liaisons à la terre compatible avec l'installation dans toutes les configurations prévues conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100						
(7a) Distribution DC ou batterie: Udc: V						
(7b) Batterie Plomb : Le soussigné confirme que la mise en œuvre de la batterie est conforme à à la norme NF EN 50272-2.						
Produit CxU^* : \square $C(Ah) \times U(V) \le 1000$ \square $C(Ah) \times U(V) > 1000$						
Ventilation*: ☐ naturelle ☐ forcée ☐ aucune						
(7c) Batterie Li-ion*: Nombre de batteries :						
Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme de sécurité du produit (ex. : NF EN 62619) et leur mise en œuvre conforme au § 421.1 de la NF C 15-100						
Local batterie: Le soussigné confirme le respect des dispositions du § 14.6.2.3 de la XP C 15-712-3						
Hors local batterie: Le soussigné confirme le respect des dispositions du § 14.6.2.4 de la XP C 15-712-3						
Si hors local batterie*: Energie de stockage de la batterie : □ ≤ 15kWh □ > 15kWh						
(7d) Autre type de batterie :						
Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme de sécurité du produit et leur mise en œuvre conforme au § 421.1 de la NF C 15-100						

Dossier à renvoyer : Page 2 sur 3 SC 144C-3 (Octobre 2020)



Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV ^(A))

Tableau 1 : Paramètres			Tableau des caractéristiques de chaque groupe PV ou chaîne PV dans le cas d'optimiseurs sur modules PV (f)					
raneau 1.1 arametres		1	2	3	4	5		
A. Nombre de chaînes								
B. Type et courant assigné (In) du dispositif de protection sur une chaîne								
C. Type et courant assigné (In) du dispositif de protection de groupes								
D. Courant assigné du dispositif de protection du câble principal PV*		□ Sans objet						
			☐ Oui*→ Si oui, In: A ou ☐ Assuré par:					
E. Courant assigné du dispositif de protection du câble batterie (e)			I _n :A					
			☐ Intégré à une enveloppe contenant la batterie					
F. Courant assigné du dispositif de protection du câble régulateur (e)			\square Sans objet \square Oui \rightarrow Si oui, I_n :A					
G. Courant assigné du dispositif de protection du câble utilisation DC*			\square Sans objet \square Oui \rightarrow Si oui, I _n :A					
H. Courant assigné du dispositif de protection du câble DC onduleur* (e)			\square Sans objet \square Oui \rightarrow Si oui, I _n :A					
I. Courant assigné du dispositif de protection du coffret distribution DC* (e)			\square Sans objet \square Oui \rightarrow Si oui, I _n :A					
J. Courant assigné du dispositif de protection du câble DC autre source AC* (e)			\square Sans objet \square Oui \rightarrow Si oui, I_n :					
RACCORDEMENT COTE AC:								
(8) Branchement*: ☐ Puissance limitée ☐ Puissance surveillée**								
*: Cocher obligatoirement une seule case								
** : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143		Signature Cachet de l'insta			net de l'installa	ateur		
Nom de l'installateur :								
L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée. Nota: le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL								
Ce dossier technique et le schéma de principe du système photovoltaïque, accompagnent l'attestation de conformité CERFA n°15523*1 ou n°15524*1.								

Dossier à renvoyer : Page 3 sur 3 SC 144C-3 (Octobre 2020)



Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV (A))

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144C

- (A) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712.
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque. La rubrique concernant le PV sur bus courant continu ou alternatif vise notamment à préciser le mode de raccordement de la batterie au système : raccordée en courant continu par un régulateur-chargeur, ou en alternatif par un onduleur-chargeur (voir les exemples de schémas en fin de document). La batterie n'est pas considérée comme constituant une « autre source d'alimentation », mais comme un dispositif de stockage.
- (A2) Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance, ajout de batteries ou rénovation), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.

 Les informations (1) à (7) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.
- (A3) Date de référence de l'installation de production photovoltaïque. Dans le cas d'une modification d'installation, concerne la partie neuve.
- (1) Module PV: Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712)
 - (a) I_{scmax générateur} est le courant maximal en court-circuit d'une chaîne PV, d'un groupe PV, ou d'un générateur PV (Voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur maximale de l'intensité de courant en sortie de l'optimiseur, soit la valeur maximale de l'intensité de courant en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV.
 - (b) U_{OCMAX} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (Voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur de la tension en sortie de l'optimiseur, soit la valeur de la tension max en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV.
 - Dans le cas de mise en œuvre de chaînes d'optimiseurs sur modules PV, indiquer le nombre de ces chaînes.
- (2) Câble principal PV: Noter les caractéristiques du câble arrivant sur le régulateur.
 - Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.
 - Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant.
 - U est la tension assignée inscrite sur le câble ou indiquée dans ses caractéristiques.
 - La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.
- (3a, 3b, 3c, 3d et 3e) Interrupteurs-sectionneurs (coupures d'urgence): Un est la tension assignée en courant continu, In est le courant assignée en courant continu donnés par le fabricant.
- (4) Polarité à la terre: Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5a) Onduleur PV: La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.
 - Une attention particulière doit être apportée au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau (voir par exemple : https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-RES_13E.pdf). Le système de découplage peut être « sans objet » dans le cas d'une installation de production non raccordée à un réseau public de distribution. Fournir un dossier technique par types de générateurs identiques. Dans ce cas :
 - pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle, hormis dans le cas des micro-onduleurs :
 - pour les onduleurs associés à un ou plusieurs optimiseurs de puissance mis en parallèle, mentionner le nombre d'optimiseurs en plus de la marque et du modèle (un générateur par optimiseur dans ce cas);
 - Dans le cas de la mise en œuvre d'optimiseurs en série à raison d'un optimiseur par module PV et le tout constituant une boucle, un générateur est considéré pour l'ensemble et pour un onduleur.
 - pour les micro-onduleurs, mentionner leur nombre, en plus de la marque et du modèle. Un micro-onduleur est un générateur.
- (5b) Onduleur/chargeur de batterie: Dans le cas d'une installation de production configurée en « PV sur bus à courant alternatif », la marque et le modèle du dispositif de conversion de la batterie doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1 doit être joint au dossier technique.
 - Le système de découplage peut être « sans objet » dans le cas d'une installation de production non raccordée à un réseau public de distribution.
- (5c) Installations raccordées au réseau public de distribution : le respect des dispositions de la prénorme DIN VDE 0126-1-1 doit être garanti pour toutes les configurations, notamment lorsque l'onduleur est en mesure d'alimenter des circuits en mode « secouru » en l'absence de la tension du réseau public de distribution.
- (6a) La partie « distribution DC » est illustrée sur le schéma en page 2 de cette aide.
 - Dans le cas du raccordement d'un régulateur de charge batterie comportant une disposition de séparation galvanique en dérivation sur le champ PV (exemple de configuration en P.5), ou dans le cas d'un onduleur intégrant le régulateur de charge batterie comportant une disposition de séparation galvanique sur son entrée batterie, la mesure de protection contre les contacts indirects en distribution DC peut être celle de la séparation électrique conformément à l'article 413 de la NF C 15-100.
- (6b) Notamment, à l'occasion des changements de configurations entre fonctionnement normal avec présence tension du réseau public de distribution et fonctionnement autonome / secouru, le schéma des liaisons à la terre compatibles avec la configuration doit être respecté. L'installation ne doit, à aucun moment et à aucun des stades transitoires du processus, se trouver sans liaison à la terre.

Aide: Page 1 sur 5 SC 144C-3 (Octobre 2020)



Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV (A))

- (7a) « U_{dc} » est la tension distribution DC. Pour une tension Udc > 120 V, un SLT est nécessairement déclaré pour (6a) en distribution DC. Il en est de même pour une tension Udc ≤ 120 V sans séparation galvanique entre les parties AC et distribution DC. Dans le cas d'une installation PV en configuration dite « sur bus à courant alternatif », la tension DC de la batterie doit être précisée.
- (7b) Batterie plomb: « U » est la tension nominale de la batterie. « C » est la capacité des batteries.
- (7c) Batterie Li-ion: Ces batteries doivent respecter les exigences fixées par le § 14.6.2 de la XP C 15-712-3, ainsi que celles fixées par le fabricant.
 - **Installation photovoltaïque existante:** les paramètres et caractéristiques décrits dans ce tableau sont ceux des éléments neufs posés par l'installateur. Les matériels existants ne doivent pas y apparaître.
 - Nota: certains dispositifs de protection peuvent assurer la protection de plusieurs éléments, à l'exemple du câble principal PV qui peut être protégé par le dispositif mis en œuvre pour le câble du régulateur, ou encore par le dispositif de protection du câble de la batterie.
 - Le calibre de chacun des dispositifs de protection mis en œuvre doit être déclaré, y compris celui des dispositifs éventuellement intégrés à un ensemble ou sous-ensemble.
 - (d) Type des dispositifs: fusibles ou disjoncteurs. Les fusibles gPV doivent être conformes à la NF EN 60269-1 et les disjoncteurs conformes à la NF EN 60947-2 (Voir les dispositions des guides et norme de la série UTE C 15-712).
 - (e) La désignation des dispositifs de protection est issue de la figure du référentiel de la série UTE C 15-712 concerné (voir page 2 de cette aide).
 - (f) Pour les générateurs ayant plus de cinq groupes, remplir un deuxième dossier technique en complément du premier.
 - (b), (c), et (d): ne concernent pas les dispositifs de déconnexion externes des parafoudres.
 - Dans le cas d'un système photovoltaïque en configuration dite « sur bus AC » avec mise en œuvre d'un sous-ensemble intégrant une batterie et un micro-onduleur dédié : le tableau 1 est « sans objet ».
- (8) Branchement: Installation autonome: rayer la case. Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143.

Aide: Page 2 sur 5 SC 144C-3 (Octobre 2020)

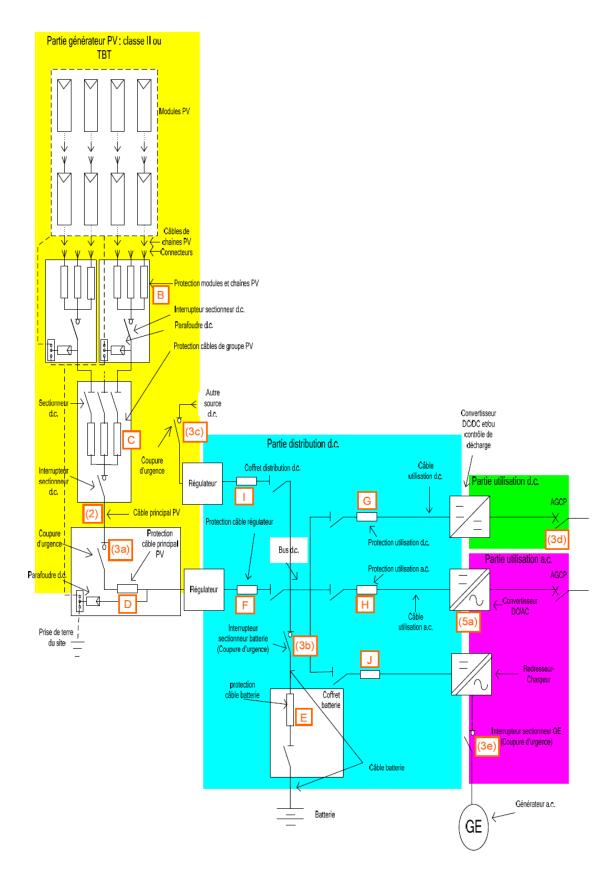


Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV (A))

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144C (suite)

EXEMPLES DE SCHEMA

Localisation des dispositifs de protection, de sectionnement et de coupure



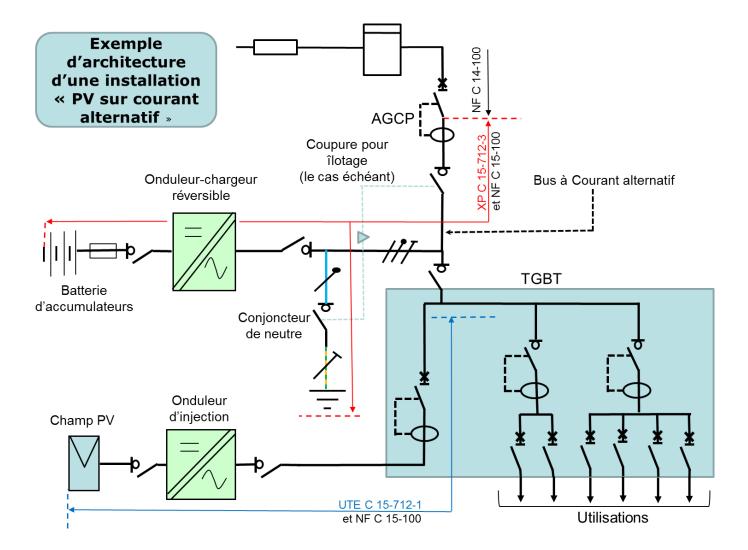
Aide: Page 3 sur 5 SC 144C-3 (Octobre 2020)



Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV (A))

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144C (suite)

Installation comportant un stockage par batterie raccordée en AC par l'intermédiaire d'un "onduleur/chargeur" réversible (configuration dite « PV sur AC ») – exemple :



Aide: Page 4 sur 5 SC 144C-3 (Octobre 2020)



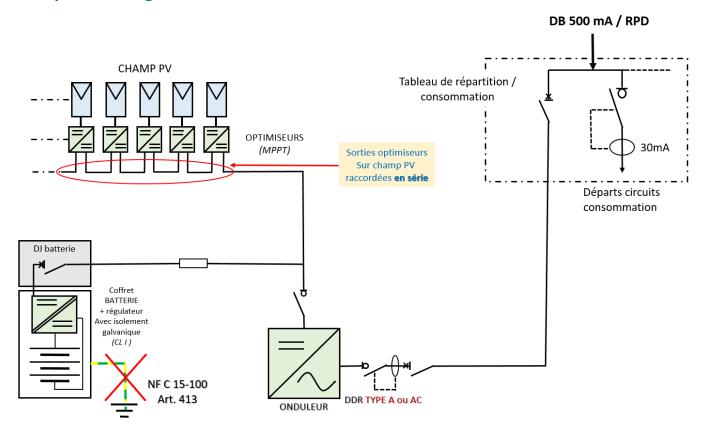


Installations avec stockage par batteries (1 dossier technique par générateur PV (A))

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144C (suite)

Installation comportant un stockage par batterie avec optimiseurs sur champ PV et régulateur de charge (*ici intégré au coffret de la batterie*) comportant une disposition de séparation galvanique et raccordé en dérivation sur champ PV :

Exemple de configuration:



Aide: Page 5 sur 5 SC 144C-3 (Octobre 2020)